Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D08DFB_JA26-DE

Fougères

Direction des Finances et du Budget / JFM

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

MANDATS DE GESTION ACTEE ET CEE AVEC L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE

Rapporteur : Arnaud BRIDIER

Il est proposé de confier à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères, deux mandats de gestion :

- Un mandat de gestion dans le cadre du programme ACTEE (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).
- Un mandat de gestion concernant la gestion administrative, technique et financière des opérations relatives aux certificats d'économies d'énergie CEE dans le cadre des travaux d'efficacité énergétique réalisée.

Pour rappel, le programme ACTEE, proposé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), fait partie du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Créé avec la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) en 2005, ce dispositif incite les fournisseurs d'énergie à aider les consommateurs, dont les collectivités, à s'engager résolument dans les économies d'énergie. Ainsi, les CEE financent le programme ACTEE focalisé sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Il vous est proposé, avec l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et organisation des services :

- D'approuver la signature d'un mandat de gestion concernant le programme ACTEE avec l'Agence locale de l'énergie et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces actions.
- D'approuver la signature d'un mandat de gestion avec l'Agence locale de l'énergie concernant les certificatifs d'Economies d'énergie (CEE) et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ces actions.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2026-02-11T11:49:31+01:00

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:49:30